

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DELIBERATION N° 2026/10

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 8 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PREVÔT Alain

Etaient présents : M. Alain PREVOT, Mme Marie VAN DEN BERGHE, M. Alexandre COLIN, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Noël TREVISIOL, Mme Danielle GAUCHON, M. Alain MATHIEU, Mme Clémence LE QUÉRÉ, M. Sébastien PITON, Mme Christine DE RESENDE et M. Adrien LEGRIS

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

OBJET : détermination du nombre d'adjoints

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de BLANZAC étant de 11, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- Décide de créer 2 postes d'adjoints au Maire
- Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au Maire.

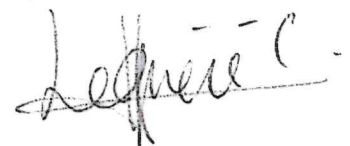
Fait à Blanzac, le 20 mars 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt le **23 MARS 2026**

La secrétaire,
Clémence LE QUÉRÉ



Publié le